



Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Académie de Créteil

Adhérent·e : oui non

Affectation 2023-2024

En établissement Titulaire sur zone de remplacement (TZR)
Affectation à titre provisoire (ATP) Stagiaire

Discipline : Code :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune :

Tèl. Fixe : Portable :

Mèl :

Titulaire Stagiaire

Agrégé·e Certifié·e PLP CPE
Psy EN P.EPS CE EPS AE

Mouvement

Inter-académique et/ou spécifique

DDF (ex-chef de travaux) Postes à compétences particulières
Classe de BTS Autre :

Retournez nous ce dossier à nos élu·es CAPA de Créteil, accompagné
IMPÉRATIVEMENT de la confirmation de demande de mutation à

CGT Educ'action Créteil

9/11 rue Génin

93200 Saint-Denis

Contactez-nous au 06 58 48 08 79 et par mail

contact@cgteduccreteil.org

Mutation 2nd degré 2024

Calcul...

vosre
calcul

élus
CAPA

A-Ancienneté de service

Échelon au 31.08.2023 par promotion.....7pts/échelon (minimum 14pts 1^{er} et 2^e échelons)
Échelon au 01.09.2023 par reclassement.....7 pts /échelon (minimum 14pts 1^{er} et 2nd échelons)
Hors classe (hors agrégé-es).....7pts/échelon + forfait 56 pts
Hors classe agrégé-es.....7pts/échelon + forfait 63 pts
.....ou 98 pts si 2 ans d'ancienneté au 4^{ème} échelon (105 pts après 3 ans)
Classe exceptionnelle.....7pts/échelon + forfait 77 pts (maximum 105 pts)

B-Ancienneté dans le poste

Par année.....20 pts
Par tranche de 4 ans.....50 pts
Stagiaire ex-titulaire EN (enseignement, éducation, orientation) :
.....20 pts/an + 20 pts pour l'année de stage

C-Affectation en éducation prioritaire (exercice continu)

Établissement classé REP+ ; REP+ et ville ; Ville ; Ville et REP ; REP :
Classé uniquement REP.....200 pts pour 5 ans et +
Pour tous les autres cas400 pts pour 5 ans et +

D-Situation individuelle

D1-Stagiaire, ex-contractuel-le du 2nd degré de l'EN ou de CFA, MA, AED ou AESH ou ex-EAP :

Jusqu'au 3^{ème} échelon....150 pts Au 4^{ème} échelon.... 165 pts À partir du 5^{ème} échelon.....180 pts

D1 bis-Stagiaire demandant son académie de stage ou d'inscription au concours :

0,1 pt (être candidat-e en 1^{ère} affectation)

D2- Autre stagiaire sortant en juin 2023 :

Bonification sur demande (perdue si extension)..... 10 pts (seulement sur vœu 1, valable 1 fois en 3 ans)

D2 bis-Stagiaire précédemment titulaire, autre que personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation

1000 pts (sur l'académie de l'ancienne affectation)

D3-Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale) :

Bonification (plafonnée à 100 pts).....20 Pts/an à partir de la 2^{ème} année, (si vœu au 1^{er} rang)
Conservation des bonifications acquises avant 2016

D4-Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane) :

Si CIMM reconnu.....1000 pts pour le vœu formulé en rang 1

D5-Vœu formulé par les agent-es affecté-es à Mayotte ou en Guyane :

100 pts sur tous les vœux dès 5 ans d'exercice

D6-Vœu unique Corse :

Deuxième demande consécutive.....800 pts
Troisième demande consécutive.....1000 pts
Stagiaire Corse (ex-contractuel-le sauf GRETA, ex-MAGE, ex-AESH, ex-AED, ex-EAP) : .. 1400 pts (forfaitaire)
Autre stagiaire Corse.....600 pts

D7- Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave

Bonification sur tous les vœux.....100 pts (si bénéficiaire de l'obligation d'emploi)
Bonification sur académie améliorant la situation.....1000 pts (au vu du dossier, non cumulable avec les 100 pts)

D8-Réintégration à titre divers.....1000 pts (sur l'académie d'exercice avant affectation sur emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou, pour les PE, pour l'académie d'exercice avant détachement puis intégration dans le corps des certifié-es à Mayotte)

... de votre barème		vosre calcul	élu-es CAPA
E -Situation familiale ou civile (appréciée au 31.08.2023)			
<i>E1-Rapprochement de conjoint-es (RC).....150,2 pts (sur l'académie de la résidence professionnelle du/de la conjoint-e en vœu 1 et académies limitrophes ; non cumulable avec E2)</i>			
E1 bis-Années de séparation retenues, y compris année scolaire 2023-2024 Pour ½ année : 95 pts ; pour 1 an : 190 pts ; pour 1,5 an: 285 pts ; pour 2 ans : 325 pts ; pour 2,5 ans : 420 pts ; pour 3 ans : 475 pts ; pour 3,5 ans : 570 pts ; pour 4 ans et + : 600 pts Les départements 75, 92, 93 et 94 forment la même entité.			
<i>E1 ter- Demande vers académie non limitrophe..... 100 pts (si séparation effective sur académies non limitrophes)</i> Demande vers académie limitrophe avec un département non limitrophe 50 pts			
E1 quarter- Enfant à charge de moins de 18 ans au 31.08.2023 Parenfant100 pts (uniquement en RC)			
E2-Autorité parentale conjointe Bonification 250,2 pts (forfaitaire) + 100 pts par enfant à partir du 2ème			
E3-Mutation simultanée entre conjoint-es Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (forfaitaire sur vœu 1 et académies limitrophes)			
TOTAL			

Vos vœux et barèmes
Nombre de vœux maximum :

Mouvement inter-académique 30				Mouvement spécifique 15			
Rang	Académie	Barème		Rang	Académie	Barème	
		Votre calcul	Élu-es CAPA			Votre calcul	Élu-es CAPA
1				16			
2				17			
3				18			
4				19			
5				20			
6				21			
7				22			
8				23			
9				24			
10				25			
11				26			
12				27			
13				28			
14				29			
15				30			

Attention

Les recours sont individuels.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez vous adresser au rectorat de votre académie d'origine.

Prenez contact avec les élu·es paritaires académiques de la CGT Educ'action Créteil afin qu'ils ou elles puissent vous aider dans vos démarches.

Confiez-leur votre dossier avant la vérification des barèmes.

06 58 48 08 79

Les élu·es paritaires nationales-aux peuvent vous conseiller dans le cadre du mouvement inter-académique.

N'hésitez-pas à les contacter au

01.55.82.76.51

ou

01.55.82.76.52

CGT Educ'action Créteil

9/11 rue Génin

93200 Saint Denis

06 58 48 08 79

contact@cgt
educcreteil.org

<https://www.cgteduc-creteil.fr>

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle Vœu préférentiel
Rapprochement de conjoint-es Mutation simultanée
Autorité parentale conjointe Au titre du handicap
Réintégration

Situation administrative

Position

Activité Congé longue maladie Congé formation
Disponibilité Stage de reconversion Congé parental
Détachement * Établissement post-cure Congé longue durée
Autre* * Préciser :

Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

Précisez ministère, corps ou service :

Académie d'exercice :

Service dans l'Éducation nationale :

Titulaire Échelon au 31.08.2023 :

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2023-24).....

Stagiaire Échelon au 01.09.2023 :

Situation de famille au 31 août 2023

Situation

Célibataire ou Parent isolé Marié·e ou pacsé·e
Concubinage avec enfants Autorité parentale conjointe

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 01.09.2023 :

Enfant à naître (certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 31.12.2023)

Conjoint·e

Profession : En activité : OUI NON

Stagiaire Éducation nationale Stagiaire Fonction publique

Académie de résidence professionnelle :

Année(s) de séparation au 01.09.2024:

En activité

Du au Du au.....

Du au Du au.....

Du au Du au.....

En congé parental ou disponibilité pour suivre le/ la conjoint·e

Du au Du au.....

Du au Du au.....

Du au Du au.....

Total des années prises en compte :